

MON PÔLE FORMATION

Catalogue de formations Architectes

Conception, réglementation, transition écologique, numérique
et pilotage

Des parcours structurés pour faire évoluer les pratiques sans dénaturer les projets.

ÉDITION 2026

L'obligation de formation continue

Tout architecte inscrit à l'Ordre est soumis à une obligation déontologique de formation continue. Elle est appréciée sur une période triennale, ce qui permet d'adapter le rythme aux contraintes de l'activité.

20 h	60 h	42 h
par an	sur trois ans	structurées au minimum sur 3 ans

Répartition des heures

L'obligation peut être satisfaite avec 20 heures de formation structurée par an, ou avec 14 heures structurées et jusqu'à 6 heures complémentaires. Sur trois ans : 60 heures au total, dont au moins 42 heures structurées et au plus 18 heures complémentaires.

Ce qui peut être déclaré

Les formations structurées reposent sur un programme, des objectifs, une organisation pédagogique et une attestation. Les actions complémentaires peuvent comprendre colloques, conférences, congrès, expositions, voyages architecturaux ou événements professionnels, avec justificatif nominatif.

Déclaration et contrôle

Les heures et justificatifs sont déclarés dans l'espace personnel de l'architecte sur le site de l'Ordre. La première année d'inscription bénéficie d'une dispense automatique ; les heures néanmoins suivies peuvent être reportées. La triennale en cours couvre 2024, 2025 et 2026.

Références : article 4 du code de déontologie des architectes ; règlement intérieur de l'Ordre ; informations du Conseil national et des conseils régionaux de l'Ordre, consultées en septembre 2026.

01

Déontologie, contrats et responsabilités

Code de déontologie et devoirs professionnels	7 h
Contrat d'architecte : sécuriser missions et honoraires	7 h
Devoir de conseil et traçabilité des décisions	7 h
Responsabilités, assurances et gestion des sinistres	7 h
Sous-traitance, cotraitance et groupements de maîtrise d'œuvre	7 h
Marchés privés : pièces contractuelles et risques	7 h
Marchés publics de maîtrise d'œuvre	14 h
Prévenir les litiges et conduire une expertise	7 h

02

Réglementation, urbanisme et accessibilité

Actualité du droit de l'urbanisme	7 h
Permis de construire et autorisations : sécuriser l'instruction	7 h
PLU, servitudes et contraintes patrimoniales	7 h
ERP : sécurité incendie et réglementation	14 h
Accessibilité universelle et conception inclusive	7 h
Bâtiments existants : changement de destination et conformité	7 h
Droit de la copropriété pour les architectes	7 h
Contentieux de l'urbanisme : prévention et stratégie	7 h

03

Transition écologique et rénovation

RE2020 : concevoir et justifier la performance	14 h
Rénovation énergétique globale des bâtiments	14 h
Audit énergétique : méthode et scénarios de travaux	14 h
Conception bioclimatique et confort d'été	7 h
Matériaux biosourcés, géosourcés et réemploi	14 h
Analyse du cycle de vie et conception bas carbone	7 h
Pathologies du bâti ancien et rénovation responsable	14 h
Adaptation des bâtiments au changement climatique	7 h

04

Technique, chantier et qualité constructive

Direction de l'exécution des travaux : méthodes et outils	14 h
OPC : planifier et piloter un chantier	14 h
Réception, réserves et garanties après travaux	7 h
Prévention des désordres et pathologies du bâtiment	14 h
Enveloppe performante : étanchéité à l'air et à l'eau	7 h
Acoustique architecturale : principes et solutions	7 h
Sécurité et coordination sur chantier	7 h
Économie de la construction et maîtrise des coûts	14 h

05

BIM, maquette numérique et outils

BIM : fondamentaux et organisation d'un projet	14 h
Convention BIM, rôles et responsabilités	7 h
Revit Architecture : modélisation et production	21 h
ArchiCAD : concevoir et documenter un projet	21 h
Coordination BIM et détection des conflits	14 h
Scan 3D, nuages de points et relevé numérique	7 h
Rendu temps réel et visualisation architecturale	14 h
Gestion électronique des documents de chantier	7 h

06

Intelligence artificielle et données

IA générative pour les architectes : usages et limites	7 h
Créer des images de conception avec l'IA	7 h
Rédiger notices, comptes rendus et pièces avec l'IA	7 h
Prompting appliqué à la conception architecturale	7 h
Cadre juridique : droits d'auteur, données et responsabilité	3 h
RGPD et protection des données de l'agence	7 h
Cybersécurité des projets et échanges sensibles	7 h
Automatiser le suivi d'activité sans perdre le contrôle	7 h

07

Agence, management et développement

Piloter la rentabilité d'une agence d'architecture	14 h
Calculer ses honoraires et défendre sa proposition	7 h
Répondre à un concours et valoriser sa candidature	7 h
Développer une stratégie commerciale déontologique	7 h
Manager une équipe projet pluridisciplinaire	7 h
Recruter, intégrer et fidéliser les talents	7 h
Prévenir la surcharge et les risques psychosociaux	3 h
Structurer la démarche qualité de l'agence	7 h

08

Conception, usages et communication

Programmation architecturale et analyse des usages	7 h
Conception participative et concertation	7 h
Habitat collectif : qualité d'usage et évolutivité	7 h
Architecture de santé et environnements sensibles	7 h
Design inclusif et neuroarchitecture	7 h
Présenter un projet avec impact à la maîtrise d'ouvrage	7 h
Écriture architecturale et storytelling de projet	7 h
Photographie et communication des réalisations	7 h

Parcours annuels de 20 heures

Cinq parcours prêts à déployer, entièrement composés de formations structurées.

ARCHITECTE RESPONSABLE	Déontologie 7 h + contrat 7 h + devoir de conseil 3 h + assurance 3 h	20 h
RÉNOVATION DURABLE	Rénovation énergétique 14 h + bioclimatique 3 h + matériaux biosourcés 3 h	20 h
CHANTIER MAÎTRISÉ	Direction des travaux 14 h + réception 3 h + prévention des désordres 3 h	20 h
AGENCE NUMÉRIQUE	BIM 7 h + IA générative 7 h + cybersécurité 3 h + cadre juridique IA 3 h	20 h
AGENCE PERFORMANTE	Rentabilité 7 h + honoraires 7 h + management 3 h + qualité 3 h	20 h

Formats proposés

Présentiel, classe virtuelle ou e-learning. Les modules de 3 h, 7 h, 14 h et 21 h facilitent la construction d'un plan annuel ou triennal, avec attestations nominatives.

Construisons vos parcours

Diagnostic des besoins de l'agence, sélection par missions, planification, évaluations et suivi des justificatifs.

**MON PÔLE
FORMATION**

Formation professionnelle • Présentiel • Distanciel •
E-learning

Document de présentation commerciale. La prise en compte définitive dépend du contenu, des modalités, des justificatifs et des règles ordinales applicables.